

Conseil Municipal

Séance du mercredi 2 avril 2008 à 20 h 30

Compte-rendu sommaire des délibérations

Le Conseil Municipal de PLONEOUR LANVERN s'est réuni en Mairie le mercredi 2 avril 2008 à 20h30, sous la présidence de **Michel CANEVET**, Maire, sur convocation adressée le mercredi 26 mars 2008 aux élus.

Etaient présents tous les Conseillers Municipaux à l'exception de **Huguette DANIEL (procuration à Thierry LE GALL)**, **Marie-Lise DANIEL (procuration à Brigitte STEPHAN)** et **Chantal LE LAY (procuration à Danielle DAGUERRE)**.

Secrétaire de séance : **Marina LE MARC**.

1 – Commission des finances et de l'administration générale

1-1 Comptes administratifs 2007 et article L 2241-1 du CGCT

Le Conseil Municipal a adopté à la majorité (4 abstentions) les comptes administratifs de l'année 2007 dont une présentation synthétique est annexée au présent compte rendu :

- budget communal (annexe n°1)
- budget annexe du service d'eau (annexe n°2)
- budget annexe du camping municipal (annexe n°3)
- budget annexe du lotissement de Kergroas (annexe n°4)
- budget annexe du lotissement de Kériforn (annexe n°5)
- budget annexe du lotissement de Kéraden (annexe n°6)
- budget annexe du lotissement de Croas Caër Kéralan (annexe n°7)

Par ailleurs, le Conseil municipal a approuvé le bilan des acquisitions et cessions opérées en 2007 (annexe n°8).

1-2 Comptes de gestion 2007 du Receveur municipal

Le Conseil Municipal ayant constaté que les résultats figurant aux comptes de gestion de l'exercice 2007 tenus par le Receveur municipal sont identiques aux comptes administratifs établis par l'ordonnateur, a décidé, à l'unanimité, d'approuver les comptes de gestion du Receveur municipal.

1-3 Exercice 2006 – Affectation des résultats

Dans la perspective d'une prise en compte dans les documents budgétaires 2008, le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de l'affectation des résultats de l'exercice 2007 dans les conditions figurant au document annexé au présent compte rendu (annexe n°9).

1-4 Fiscalité directe locale pour 2008

Le Conseil Municipal a fixé, à la majorité (4 abstentions) ainsi qu'il suit les taux de fiscalité 2008 appliqués aux bases des différentes taxes locales :

- taxe d'habitation : 12.52 % (produit correspondant : 624 465 €),
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 15.19 % (produit correspondant : 582 254 €),
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 36.80 % (produit correspondant : 81 811 €).

Dans ces conditions, le produit fiscal s'élèverait à 1 288 530 € hors allocations compensatrices (154 055 €).

1-5 Budgets primitifs pour 2008

Le Conseil Municipal a adopté à la majorité (4 abstentions) les budgets primitifs pour l'exercice 2008. Les documents synthétiques de présentation de ces différents budgets sont annexés au présent compte rendu :

- budget communal (annexe n°1)
- budget annexe du service d'eau (annexe n°2)
- budget annexe du camping municipal (annexe n°3)
- budget annexe du lotissement de Kériforn (annexe n°4)
- budget annexe du lotissement de Maner Laou (annexe n°5)
- budget annexe du lotissement de Kéraden (annexe n°6)
- budget annexe du lotissement de Croas Caër Kéralan (annexe n°7)

2 – Commission de l'aménagement et du cadre de vie

2-1 Lotissement de Croas Caër Kéralan

Le Conseil Municipal a validé, à la majorité (4 contre), le principe d'une charte relative aux conditions de revente des lots par les accédants et a approuvé les modalités d'intervention de la Commune, par une aide directe sous forme de subvention versée aux accédants entrant dans les critères d'obtention du prêt à taux zéro.

Le Conseil Municipal a fixé le prix de vente des lots à 30€HT/m² sur le lotissement communal.

2-2 Création d'un schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) Pays Bigouden et Cap Sizun

Le Conseil Municipal a validé, à l'unanimité, la démarche de mise en place d'un SAGE sur le Pays Bigouden et le Cap Sizun, et notamment le périmètre du schéma.

2-3 Plan Local d'Urbanisme : information sur l'état d'avancement du dossier

Mr Thierry LE GALL, Adjoint délégué à l'urbanisme a présenté un point d'étape sur ce dossier. Le Conseil a pris acte de cette communication.

2-4 Commission pour la création de zones de regroupement des panneaux publicitaires hors agglomération : désignation des membres

Le Conseil Municipal a désigné, à l'unanimité, en tant que représentant de la Commune : Messieurs Thierry LE GALL, Jean MORVAN, Jean-François LE BLEIS et Christian CORBAN.

2-5 Participation de lotisseurs pour des travaux d'hydraulique

Le Conseil Municipal a fixé, à la majorité (4 abstentions), la participation des lotisseurs aux travaux de conception d'un réseau hydraulique sur le bassin versant dit de Kergonda : 10.000€ pour le hameau de Croas Ar Bléon ainsi que pour la résidence Park Héol (SARL Cornouaille Océan) et 15.000€ pour la SARL PARIMMO.

3 – Commission de la vie scolaire et sociale

3-1 Participation au déficit de la piscine de Pont-L'Abbé

Par courrier en date du 28 février 2008, la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud nous a adressé le décompte des sommes dues par la Commune de Plonéour-Lanvern au titre de notre participation au déficit du parc aquatique communautaire de la CCPBS pour l'année 2007. Celle-ci s'élève à 8 830€, auxquels s'ajoutent les frais de transport, 1 254,37€, soit une contribution totale de 10 084,37€. Le Conseil a autorisé, à l'unanimité, le Maire à verser cette somme à la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud.

3-2 Contrat d'association avec l'école Notre Dame de Bon Secours

Le Conseil Municipal a validé, à la majorité (4 abstentions), le montant de la contribution à verser à l'école Notre Dame de Bon Secours pour 2008. Ce montant, indexé sur l'indice

INSEE des prix à la consommation, s'établit à 92 161,60 € auquel s'ajoute les fournitures scolaires (37,70 € par enfant en maternelle et 40,80 € par enfant en classe élémentaire), soit au total 101 326.00 €

3-3 Financement d'une animation musique pour deux classes de l'école maternelle

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de prendre en charge le financement de l'animation musique que souhaite mettre en place l'école maternelle dans le cadre de son projet d'école, pour un coût global de 768 €.

4 – Vie locale

4-1 Demandes de subvention des associations

Le Conseil a décidé d'attribuer, à l'unanimité, les subventions suivantes :

- *Association locale de l'UNC* : 151€, pour l'année 2008,
- *Dressage en Finistère* : 340 €, pour l'organisation d'un concours de dressage,
- *Ecole de musique du Pays Bigouden de Pont l'Abbé* : 68 €, pour quatre enfants de la Commune inscrits,
- *Les Amis de la Bibliothèque* : 2 189 €, pour le renouvellement des cartes d'abonnés et 500 €, pour l'achat de livres-audio et de livres à gros caractères (service de portage de livres à domicile),
- *Le cercle celtique de Pont l'Abbé* : 60 €, pour financer un voyage à Kiev.

5 – Commission d'Appel d'Offres

5-1 Avenant sur marché de maîtrise d'œuvre : Travaux d'extension de l'école élémentaire publique et de sa garderie péri scolaire

Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, le Maire à signer l'avenant relatif au contrat de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'extension de l'école élémentaire. Le contrat s'élève dorénavant à 52 231.00 € Hors Taxes.

5-2 Avenant sur marché de maîtrise d'œuvre : Travaux de réhabilitation et d'extension de la garderie péri scolaire rue Pierre Marie RIOU

Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, le Maire à signer l'avenant relatif au contrat de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'extension de l'école élémentaire. Le contrat s'élève dorénavant à 40 741.50 € Hors Taxes.

5-3 Dévolution de MAPA

Il a été rendu compte des divers marchés passés selon la formule de procédure adaptée depuis la dernière réunion du Conseil Municipal :

- Fourniture et pose de produits de dératisation ; marché à bons de commande renouvelable, d'une durée maximale de quatre ans, conclu avec l'entreprise ABERS 4D de Saint-Thonan (29800), pour un montant annuel de 2 330,55 €HT,
- Travaux de mise aux normes du parafoudre de l'église paroissiale et remplacement d'un pallier d'une cloche et d'une partie du mécanisme de l'horloge ; marché conclu avec l'entreprise Bodet de Plérin (22190), pour un montant de 2 954,60 €HT,
- Fourniture de service de capture d'animaux, de gestion de fourrière animale et de ramassage de cadavre d'animaux ; marché à bons de commande renouvelable, d'une durée maximale de quatre ans, conclu avec l'entreprise SA Chenil Service de Pinderes (47700), pour un montant annuel de 3 162,53 €HT.

Le Conseil Municipal en a pris acte.

6 – Administration générale

6-1 Campagne « Fleurir la France »

Comme chaque année, Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de participer à la campagne 2008 « Fleurir la France ». Deux concours sont organisés : le concours des « villes et villages fleuris » pour les espaces communaux et le concours des « maisons fleuries » pour les espaces privés.

6-2 Délégations données au Maire : limites d'intervention

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, des délégations attribuées au Maire et en a fixé les limites d'intervention dans les affaires qui lui seront déléguées en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Locales.

6-3 Personnel communal : régime indemnitaire

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de mettre en place deux nouvelles modalités relatives, l'une à l'extension aux agents de catégorie B du bénéfice de la rémunération des heures supplémentaires, l'autre à l'instauration d'une indemnité compensant certains jours de repos travaillé non pris en compte au titre de l'année 2007 et d'autoriser le Maire à mettre en œuvre ces dispositions.

6-4 Désignations diverses

Le Conseil Municipal a désigné, à l'unanimité, ses représentants au sein des organismes suivants :

1°) Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden. Le conseil communautaire comprend 33 membres dont 7 délégués de Plonéour-Lanvern : Michel CANEVET, André QUEAU, Thierry LE GALL, Josiane KERLOCH, Jean-François LE BLEIS, René LE BOENNEC et Elisabeth HUET.

2°) Syndicat départemental de l'énergie du Finistère. Le comité syndical comprend 2 membres, 1 délégué titulaire et 1 suppléant pour Plonéour-Lanvern : Thierry LE GALL en titulaire et Charles CLATZ en suppléant.

3°) Conseil d'Administration de la Maison de retraite Pierre GOENVIC. Le Conseil Municipal désigne 2 représentants titulaires parmi ses membres : Hélène LE BERRE et Daniel HASCOET.

4°) Conseil de la vie sociale du CAT/Foyer de l'association Les Papillons Blancs du Finistère : 1 représentant, Christine COURROT.

5°) Conseil d'Administration de l'association DIHUN : 1 représentant, Pierre DRAOULEC.

Fait à PLONEOUR LANVERN et affiché en Mairie
le 4 avril 2008

Le Maire

Michel CANEVET